

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . .	18 fr. » c.	Poste, . . .	24 fr. » c.
Six mois, . . .	10 »	—	13 »
Trois mois, . . .	5 25	—	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.	—
6 — 37 — — Direct.	—
9 — 04 — — Omnibus.	—
4 — 35 — — soir, Express.	—
7 — 11 — — Omnibus.	—

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	—
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.	—
9 — 50 — — Express.	—
4 — 54 — — soir, Direct.	—
5 — 47 — — Omnibus.	—
9 — 57 — — Poste.	—

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

AFFAIRES DE POLOGNE.

La question polonaise imprime un mouvement inusité à la presse autrichienne. La plupart des journaux de Vienne, loin d'amoindrir la portée du rappel de M. de Balabine, s'attachent, au contraire, à lui donner la signification la plus pessimiste, comme s'ils voulaient élargir encore les points de dissentiments qui existent entre la Russie et l'Autriche. On sent, par leur langage, qu'ils tiennent à prouver à l'Europe que le gouvernement de François-Joseph s'est lié, sans esprit de retour, à la politique humaine et réparatrice des deux grandes puissances occidentales. Ce zèle est bon à signaler, il est le meilleur symptôme de la franchise avec laquelle les dépêches du comte de Rechberg sont rédigées.

L'Ost Deutsche Post, la Børsenhalle, le Botschaster, aussi bien que la Presse de Vienne, sont unanimes sur ce point, que le départ de l'ambassadeur russe est une manifestation de colère et un premier acte de rupture. « Des journaux prétendent, dit l'Ost Deutsche Post, que M. de Balabine a été rappelé parce qu'il a transmis des renseignements trop optimistes au prince Gortschakoff. Nous avons peine à croire à cette version. Le rappel de l'ambassadeur russe nous paraît avoir essentiellement le caractère d'une démonstration. S'il n'a été fait rien de semblable à Londres et à Paris, c'est que le comte de Rechberg seul, a fait une réponse immédiate à la dépêche russe. »

Nous devons opposer un démenti catégorique à toutes les informations des journaux destinées à atténuer le fait du rappel de M. de Balabine, ajoute la Børsen Halle. « Nous sommes en mesure de soutenir, de la manière la plus positive, que M. de Balabine est rappelé définitivement, de sorte qu'il n'y a plus possibilité de se faire illusion sur le caractère de cet incident. Pour nous, il est hors de doute que ce sont surtout les dépêches du comte de Rechberg, envoyées par le télégraphe, le 18 et le 19, à Saint-Petersbourg, Paris et Londres, qui ont engagé le cabinet russe à faire une démonstration aussi éclatante que celle du rappel de son ambassadeur de Vienne. »

Le Botschaster est encore plus précis et s'élève contre ceux qui abondent dans le sens de certains quietistes. « Si l'on se montre très-doux et très-pacifique à Vienne, s'écrie-t-il, le prince Gortschakoff en sera-t-il plus prévenant et plus bienveillant pour nous? Nous croyons que ce sera juste le contraire. » La fermeté est donc partout à l'ordre du jour, à Vienne.

Il résulte d'ailleurs des derniers avis de cette capitale, qu'il y a eu, le 24, un conseil des ministres sous la présidence de l'archiduc Régnier, dans lequel on a résolu de renforcer considérablement l'armée autrichienne en Gallicie et de rappeler une grande partie des hommes en congé de l'armée de terre et de mer. Ce dernier acte sera un nouvel avertissement à l'adresse du cabinet de Saint-Petersbourg, servant de corollaire aux propositions précises des trois puissances réunies. Il courra, il n'en faut pas douter, à empêcher

que ces propositions soient encore une fois éludées. — Havas.

Une nouvelle circulaire du général Mourawieff a paru dans le journal officiel de Wilna. Cette circulaire organise, sous forme d'impôt, une véritable confiscation des biens appartenant aux insurgés, confiscation d'autant plus odieuse qu'elle est facultative.

Le comité national a répondu à cet acte en déclarant propriété nationale les biens confisqués par Nicolas et Alexandre II dans les provinces polonaises.

La Gazette de Vienne confirme le séquestre de la plupart des propriétés en Lithuanie par ordre de Mourawieff.

Le même journal donne la nouvelle d'un combat heureux du chef d'insurgés Krysinski, contre les Russes, commandés par Schelting, à Wlodawa, dans le palatinat de Lublin.

L'Estereichische Zeitung dit que Wierzbicki a détruit trois compagnies russes à Zakrew.

Breslau, 25 juillet. — Dans un arrêt, rendu public le 21, le tribunal révolutionnaire de Varsovie prononçait la condamnation à mort du colonel Leichsté, le célèbre inquisiteur de la citadelle sous le règne de Nicolas, qui avait dernièrement repris ses fonctions dans la commission d'enquête.

Le soir même de la publication de l'arrêt, le colonel Leichsté a été poignardé par une main inconnue.

On lit dans la Gazette de Breslau :

« Le service de la télégraphie privée a été supprimé en Pologne par le gouvernement russe.

« Un décret important du gouvernement national polonais statue sur les donations ou biens fonciers confisqués par Nicolas et Alexandre II dans les provinces polonaises et donnés aux généraux et fonctionnaires russes à titre de gratification.

« Ces biens sont déclarés propriété nationale.

« Les paysans cultivateurs établis sur ces domaines sont exonérés de toutes charges et redevances; les fermiers et industriels qui exploitent ces domaines sont tenus de verser fermage, loyer, etc., dans la caisse nationale polonaise. »

Cracovie, 25 juillet. — Des lettres du royaume mandent :

« Deux cents personnes ont été déportées, le 21, de Varsovie dans le fond de la Russie.

« Les Russes concentrent des forces considérables aux environs de Kalisch, où ils s'attendent à être attaqués par Taczanowski.

« Taczanowski a repoussé les Russes, dans la journée du 19, à Kursk près de Blioski.

« Le détachement de Grabowski a remporté un avantage près de Bialobrzegi.

« Défense a été faite par le grand-duc à l'administrateur du diocèse de Varsovie, M^{re} Rzewuski, de correspondre avec l'archevêque Felinski, interné à Jaroslaw, autrement que par l'intermédiaire des autorités russes.

Cracovie, 26 juillet. — Plusieurs nouveaux détachements se sont montrés dans le palatinat de Radom. Le corps commandé par Dolinowski a battu les Russes à Konskie. D'autres engagements ont eu lieu à Rubowski et Pzysucha.

Breslau, 26 juillet. — Dans le palatinat de

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

IX.

Trois semaines plus tard, une berline de voyage, sortie de Morlaix, prenait la direction de Roscoff.

À l'une des portières sortait un visage de jeune femme, œil vif et noir, peau blanche et mate, traits irréguliers mais gracieux. Il y avait un peu de brusquerie dans ses mouvements, et comme une impressionnabilité d'oiseau dans sa physionomie.

Dans quelques heures nous serons aux Ravines, dit-elle. Je me fais une joie de revoir mon intime du couvent, ma Camille, et de signer à son contrat de mariage. Ah ! pourvu qu'elle soit aimée comme elle mérite de l'être, et qu'on ne lui impose pas pour époux un être prosaïque et vulgaire.

Elle soupira. Assise en face d'elle, une soubrette se mit à sourire et murmura :

— Comme feu l'honnête M. Douvet, par exemple.

— Que viens-tu de marmoter, Suzette? demanda la jeune voyageuse.

— Moi... rien, ma chère maîtresse.

— Tu mens ! petite espiègle, et je devine ta pensée. Tu as prononcé bien bas le nom d'une personne...

— Qui n'était ni très-sentimentale, ni très-romanesque. Eh bien ! oui, je confesse ma faute. Je me suis dit, que vous ne souhaitiez sans doute pas à votre amie un mari comme celui que vous avez eu. C'était un digne homme, sans doute ; mais d'un esprit si positif, d'une imagination si terre à terre !

— Que veux-tu ; quand on a fabriqué des casquettes pendant vingt ans environ, il n'est guère possible d'avoir beaucoup d'originalité dans l'âme.

— En vérité, madame, je m'étonne qu'avec votre esprit et votre distinction, vous ayez consenti à épouser un fabricant de casquettes.

La jeune femme hochait la tête d'un air boudeur.

— Ce n'a pas été sans protestation, assurément, répondit-elle, mais ma famille tenait à me marier ainsi. Je sortais du couvent, et n'avais point encore de volonté. J'obéis en pleurant. Une chose, toutefois, me consolait un peu : Je quittais Morlaix, ma ville natale, et j'allais habiter Paris.

— C'était un peu consolant, en effet. A Paris la vie a tant de charmes !

— La vie élégante, coquette, animée, celle de la Chaussée-d'Antin, sans doute. Mais la vie mercantile, affairée, calculatrice, celle de la rue des Bourdonnais, oh ! non pas. J'y serais morte d'ennui, si la destinée en me faisant veuve, ne m'eût permis tout-à-coup d'en sortir.

— Enfin, vous ne dépendez plus que de vous-même chère maîtresse. M. Douvet vous a laissé une jolie fortune. Si vous vous remariez, ce sera cette fois selon votre goût.

— Oh ! s'écria la jeune femme, je resterai éternellement veuve, ou j'aurai désormais pour époux un homme beau comme un héros de lord Byron, et poétique comme une strophe de Lamartine.

— Je ne connais pas du tout les héros de lord Byron, dit la soubrette, dont l'instruction littéraire était assez négligée, j'ignore absolument ce que c'est qu'une strophe de Lamartine ; mais je crois comprendre ce qui conviendrait à madame : ce serait un joli garçon, blond, avec de fines moustaches, ayant les yeux doux comme le ciel et une taille plus souple qu'un jonc. Ai-je deviné ?

— Je ne fais pas fi de ton portrait, au contraire ;

mais la beauté physique ne saurait me suffire, il me faudrait encore la beauté morale.

— La beauté morale, qu'est-ce que c'est que ça, ma chère maîtresse ?

— C'est le reflet de l'âme, mon enfant. C'est une certaine expression de physionomie qui révèle qu'une créature humaine a de belles pensées et de nobles sentiments. Ordinairement, ceux qui ressemblent à mon idéal ont une pâleur douce au visage ; ils ont aimé, et ils ont souffert.

— Je comprends : ce sont d'aimables messieurs qui ont l'air un peu triste. Ah ! vraiment ça doit faire plaisir à une femme d'avoir à consoler un de ces charmants malheureux-là.

Mme Douvet se rejeta vivement en arrière et se replia au fond de la voiture comme une chatte frioleuse. Puis elle croisa ses bras blancs, cachés sous des flots de dentelles, et parut presser sur sa poitrine quelque forme invisible.

— Oui, soupira-t-elle, faire oublier à un cœur d'élite les rigueurs de la destinée, voilà pour notre sexe la mission par excellence. Mais rencontrerai-je jamais cet être de prédilection ?

— Eh ! pourquoi non, ma bonne maîtresse ? Vous cherchez, s'il le faut, et vous trouverez, à coup

